

22 AVR 1952
273

La conclusion de la Commission des Finances et décide
de demander l'attribution provisionnelle pour tout les
arrains dont la propriété peut nous être transmise, dans
le présent et dans l'avenir, par le canal de l'Association
Syndicale de Remembrement.

X C/ Abri de l'Estivade de Fontvillac - L'abri à vo-
sieurs dont la construction s'achève sur l'estivade
approuvée par le Syndicat de Fontvillac, comprend une petite dalle dans laquelle
le Syndicat de Fontvillac devrait tenir une permanence
pendant l'été afin de renseigner les visiteurs sur les
hôtels, commerces, attractions, voyages, etc... etc, début
du mois d'avril le représentant de l'Air France à Bordeaux
est venu demander au Maire s'il désirerait d'un local
dans lequel l'Air France aurait ses installés, en ser-
vice de renseignements délivrant les billets pour les
diverses compagnies de transports terrestres, aériens
ou maritimes.

Avec l'accord de M. Martaud, Président du
Syndicat de Fontvillac, il a été proposé, à titre d'
essai et pour la saison 1953 seulement, de donner
à M. Santes représentant de l'Air France dans notre
secteur l'usage de l'abri de l'Estivade pour
qu'il y soit installé une agence de voyages (Agences
maritimes et aériennes.)

52031

de man-
tues
le Japon
à 180 000

mandes
de plus
façon
sente.
d'été
souvent

M. de
me de la
nouvelle,
de l'Etat
me commu-
et d'une
constitue-
Phalange,
un au
liste de